

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AE113

présenté par
Mme Auroi et M. Mamère

ARTICLE PREMIER

A la deuxième phrase de l'alinéa 3, après les mots :

"responsabilité sociale"

Insérer le signe et le mot :

", fiscale"

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France se doit de peser sur les acteurs nationaux privés et publics afin que l'équité des échanges et la juste rétribution de l'exploitation des ressources soient établies.